

# Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique  
numéro 117 – janvier février mars 2002 – 3,5 € – trimestriel



## Le MANS HAOUZA 20 ans déjà !

Nos amis, si chers, les Sahraouis, le peuple sahraoui sont menacés de perdre leur droit indéfectible à l'autodétermination.

En effet, derrière le Maroc et ses obligés se dessine sous l'égide de l'ONU « un projet d'accord-cadre » qui tente de piétiner le droit à la spécificité sahraouie.

La proposition Baker offre un statut simplement d'autonomie qui ne peut être acceptée par le Front Polisario. Elle revient à poursuivre le rattachement du Sahara occidental au Maroc par des moyens plus sophistiqués : par un tour de passe passe le Secrétaire général tente de faire oublier le plan de 1991 qui prévoit un référendum permettant de choisir l'indépendance ou le maintien au Maroc.

Or le processus d'identification des électeurs est terminé depuis janvier 2000 (86 412 électeurs) et rien ne s'oppose au référendum si ce n'est la volonté politique et le désir d'aboutir qui à l'évidence n'existent pas au Maroc.

Et pourtant le Secrétaire général privilégie le projet d'accord-cadre en dépit de son obligation de respecter le plan accepté par les deux parties en vue du référendum, et qui seul garantit les intérêts nationaux légitimes du peuple sahraoui.

Notre association se réjouit de la vitalité en France des soutiens aux Sahraouis et au Front Polisario. Ainsi il y a quelques semaines beaucoup d'entre eux étaient réunis autour des élus et des habitants du Mans pour fêter l'anniversaire du jumelage entre Le Mans et Haouza. Profitons chacun d'entre nous de la période électorale pour nous adresser aux responsables politiques pour davantage les informer de cette cause juste, et que fermement ils interviennent afin que le droit et la justice soient respectés au Sahara occidental.

Agir vite, le temps compte...

Il faut, il faut que le peuple sahraoui continue de respirer la liberté.

**Francis Jacob**

*Président de l'Association des amis de la RASD*

## Les nouvelles de la RASD

02.01.2002

Le 2 janvier 70 mères de détenus se sont rassemblées au matin devant le siège de la wilaya d'El Ayoun, pour demander la mise en liberté immédiate de leurs fils, grévistes de la faim. Elles se sont rendues à la prison en passant devant le tribunal de première instance, la cour d'appel et le QG de la Minurso, situés tous dans la même rue. En fin de parcours, les forces anti-émeutes sont intervenues brutalement pour disperser la marche, chargeant violemment les femmes à coups de bottes et de matraques. 23 participantes ont été blessées.

02.01.2002

Prisonniers de guerre

Le Front Polisario a annoncé la libération de 115 prisonniers de guerre marocains à l'occasion du nouvel an et de la fin du ramadan. Cette libération a été faite à la demande du président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar. Le gouvernement espagnol a exprimé sa satisfaction à l'annonce des libérations. Il s'est dit prêt à oeuvrer, pendant sa présidence de l'Union Européenne de janvier à juin 2002, à une solution du conflit, y compris dans ses aspects humanitaires, dans le cadre du respect de la légalité internationale et des intérêts et aspirations légitimes de toutes les parties impliquées.

09.01.2002

Maroc - prisonniers de guerre

Dans une lettre adressée au président du Conseil de sécurité, le Maroc « *demande la libération et le rapatriement, sans délai, de tous les détenus marocains en Algérie.* »

Jusqu'il y a peu les prisonniers de guerre marocains étaient un sujet tabou au Maroc. Il faut rappeler que 200 d'entre eux avaient été libérés unilatéralement en 1989 par le Front Polisario, et que ceux-ci ont attendu pendant six années que le Maroc, sous pression internationale, accepte de les rapatrier. 85 prisonniers libérés lors de la visite de James Baker dans les camps de réfugiés en avril 1997 ont attendu trois ans avant d'être acceptés par leur patrie en février 2000. Le Front Polisario a encore libéré 434 prisonniers de guerre à d'autres occasions ces dernières années. Le plan de paix en vigueur accepté par les parties prévoit la libération des prisonniers de guerre une fois l'identification terminée. En raison du retard pris par la procédure, dû aux obstructions marocaines, le CICR a appelé en 2000 les parties à régler ce problème indépendamment des aspects politiques sur un plan strictement humanitaire.

27.12.2001

Maroc - prospection pétrolière

Le gouvernement marocain a rappelé, dans une note aux autorités espagnoles, la nécessité de respecter le droit et la coutume internationaux, qui obligent les pays voisins à ne pas délimiter de façon unilatérale les frontières maritimes, mais d'un commun accord. « *Les autorités espagnoles, ajoute le communiqué, ne sauraient ignorer que le droit et la coutume internationaux accordent des statuts différenciés aux États continentaux et aux îles pour ce qui est des droits afférents à leur espace maritime respectif. Elles savent également que les études géographiques et géologiques de la région démontrent clairement que le plateau continental marocain ne se limite pas à la ligne médiane.* » La société Repsol avait déposé une demande de permis pour la prospection pétrolière autour des Iles Canaries sur la base de la règle de la ligne médiane, applicable lorsque les eaux territoriales sont séparées de moins de 200 milles marins.

# Sahara occidental : un tournant dangereux

par Maurice Barbier

**Le conflit du Sahara occidental, qui dure depuis vingt-six ans, connaît actuellement un tournant important, qui pourrait se révéler dangereux. En juin 1990, le Conseil de sécurité a adopté un plan de règlement proposé par le Secrétaire général de l'ONU. Ce plan prévoit un référendum d'autodétermination dans ce territoire, la population sahraouie pouvant choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc. La mise en œuvre de ce plan s'est heurtée au problème de l'identification des électeurs. Malgré diverses difficultés, celle-ci a pu être réalisée pour la totalité de la population concernée, grâce à la médiation habile de James Baker, ancien secrétaire d'État américain, spécialement mandaté par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Le processus d'identification était achevé à la fin de 1999 et l'ONU a alors publié la liste des électeurs admis à voter, qui s'élève au total à 86 412, sur un nombre total de requérants de 195 589. Mais il y eut ensuite 131 038 recours et presque tous (115 645) ont pour motif l'exclusion de la liste des électeurs.**

## Le blocage du plan de règlement

En fait, ces nombreux recours conduisent à une nouvelle identification et ils n'ont pratiquement pas de chances d'aboutir, faute de preuves suffisantes. C'est le cas notamment pour certains groupes tribaux, appelés « tribus contestées », vivant dans le sud du Maroc (région de Tarfaya et région d'Ifni, rétrocédées par l'Espagne au Maroc respectivement en 1958 et en 1969). Sur les 51 220 requérants de ces tribus, l'ONU n'a retenu que 2 161 électeurs, ce qui n'est pas étonnant, car, dans leur quasi-totalité, ces populations sont marocaines depuis longtemps et ne peuvent participer à un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. En raison de ce grand nombre de recours et du désaccord persistant entre le Maroc et le Front Polisario sur la procédure à suivre pour les examiner, l'application du plan de règlement s'est trouvée bloquée.

## James Baker, transformait un difficile problème de décolonisation en simple question de décentralisation

En conséquence, James Baker et Kofi Annan en sont venus à douter de la possibilité d'appliquer ce plan. L'idée est alors apparue de chercher une autre solution. Suivant l'avis de James Baker, le Secrétaire général de l'ONU demanda au Maroc de « *déléguer une partie de ses pouvoirs pour tous les habitants et anciens habitants du territoire* ». Il ajoutait que, en cas de refus de Rabat, il faudrait « *commencer à examiner les recours selon une procédure accélérée* » (Rapport du 25 octobre 2000, § 30-31). Il exerçait ainsi une forte pression sur le Maroc pour qu'il réalise une décentralisation importante au Sahara occidental. Mais, en fait, il abandonnait le plan de règlement prévoyant un référendum. Il renonçait même à l'idée d'autodétermination et transformait un difficile problème de décolonisation en simple question de décentralisation. En demandant une délégation de pouvoirs « *pour tous les habitants et anciens habitants du territoire* », il incluait les nombreux Marocains venus s'installer au Sahara occidental depuis 1975 et qu'on peut estimer à 200 000 environ (soit plus du double des Sahraouis autochtones admis à voter au référendum par l'ONU).

Devant l'inertie de Rabat, le Secrétaire général de l'ONU renouvela sa demande d'une manière pressante en février 2001. Dans les mois suivants, James Baker eut plusieurs entretiens avec les autorités marocaines et il mit au point avec elles un projet d'« accord-cadre sur le statut du Sahara occidental », qu'il présenta à l'Algérie et au Front Polisario dès le 5 mai.

## Ce projet d'accord-cadre est rejeté catégoriquement par le Front Polisario

Ce projet propose un statut de large autonomie pour le Sahara occidental et maintient le rattachement de ce territoire au Maroc. Il se substitue donc au plan de règlement de l'ONU et conduit à l'abandon du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Certes, il est relativement généreux concernant la répartition des pouvoirs : la population du Sahara occidental aurait une « *compétence exclusive* » pour toutes les affaires internes, énumérées avec précision ; de son côté, le Maroc aurait une « *compétence exclusive* » pour toutes les affaires extérieures (relations internationales, défense, frontières, douanes), ainsi que pour la monnaie et la poste. En revanche, le projet est visiblement insuffisant et même incohérent concernant l'organisation des différents pouvoirs. Il prévoit un exécutif élu pour quatre ans par les personnes identifiées comme admises à voter et figurant sur la liste des électeurs établie au 30 décembre 1999. La composition de cet organe n'est pas précisée et son rôle est très limité. Le pouvoir législatif serait confié à une assemblée élue pour quatre ans par les personnes résidant en permanence dans le territoire depuis le 31 octobre 1998 et par celles inscrites sur la liste de rapatriement au 31 octobre 2000 : la première catégorie d'électeurs englobe les Sahraouis et les Marocains vivant dans le territoire ; la seconde comprend les Sahraouis réfugiés en Algérie ou ailleurs. Les rapports entre l'assemblée et l'exécutif pendant leur premier mandat de quatre ans ne sont pas précisés et rien n'est prévu en cas de divergence ou de conflit, fort probable, entre ces deux organismes, ce qui peut engendrer une grave confusion et même la paralysie du système. Après cette période quatre ans, l'exécutif serait élu par l'assemblée à la majorité de ses membres, ce qui subordonnerait le premier à la seconde et donnerait la prépondérance aux Marocains du Sahara occidental, au détriment des Sahraouis. Enfin, le projet prévoit un référendum sur le statut du Sahara occidental dans un délai de cinq ans, à une date convenue par les deux parties. Et, pour pouvoir participer à ce référendum, il suffira d'avoir résidé en permanence au Sahara occidental durant toute l'année précédente. En raison de la composition du corps électoral, qui comprendrait une forte majorité de Marocains, il ne pourrait s'agir d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

## Le rejet du projet Baker

Naturellement, ce projet d'accord-cadre est rejeté catégoriquement par le Front Polisario et vivement critiqué par l'Algérie, l'un et l'autre ayant transmis leurs réactions au Secrétaire général de l'ONU. Dans une lettre du 30 mai 2001, le Secrétaire général du Front Polisario affirme son « *opposition totale à toute solution qui ignorerait le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination* » et il réitère son « *attachement au plan de règlement* » de l'ONU visant à organiser un référendum d'autodétermination. Le Front Polisario ne fait aucun commentaire sur le projet d'accord-cadre, puisqu'il le rejette par principe. En revanche, il formule diverses propositions pour faciliter l'application du plan de règlement. En particulier, il accepte que tous les recours reçus (131 038) soient examinés, à condition d'appliquer les critères et les procédures observés pour l'identification. Il rappelle aussi que le Conseil de sécurité a le pouvoir et les moyens d'assurer le respect des résultats du référendum.

## Afrique du Sud

Mohamed Abdelaziz a participé aux festivités du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'ANC à Durban. La délégation sahraouie a été reçue par le président sudafricain Thabo M'Beki. (SPS)

11.01.2002

## Rapport intérimaire du secrétaire général de l'ONU

Kofi Annan salue les développements positifs que représentent la libération de 115 prisonniers de guerre marocains par le Front Polisario et le passage sans difficultés du rallye Total-Dakar à travers le territoire sahraoui. Il évoque le problème humanitaire grave des prisonniers restants. Son rapport exhaustif sera présenté avant le 28 février, échéance du mandat de la Minurso.

Ce rapport comprend trois annexes, un mémorandum du Front Polisario du 4 octobre 2001, les commentaires du gouvernement algérien du 7 octobre, et les observations du Maroc du 10 novembre, clarifications détaillées de leurs positions respectives quant à la proposition d'accord-cadre, comme convenu lors de la rencontre de Pinedale (27/29.08.2001).

Pour le Front Polisario, qui rejette catégoriquement l'accord-cadre, celui-ci ne constitue pas une base pour le règlement du problème du Sahara occidental ni même un moyen pour la relance des négociations. L'Algérie avance des arguments de droit international pour montrer que « *l'approche contenue dans le projet d'accord-cadre est irrecevable.* » Le Maroc exprime sa déception devant ces refus d'entrer en matière sur un projet sur la base duquel il est disposé à négocier.

Le Conseil de sécurité a siégé à huis clos le 15 janvier 2002 pour examiner le rapport intérimaire du Secrétaire général. À l'issue de la séance son président Jagdish Koonjul a qualifié les discussions « *d'utiles échanges de points de vue* ».

13.01.2002

## Rallye Total-Dakar

Le ministère des Affaires étrangères sahraoui précise à propos du Rallye Total-Dakar : « *Les organisateurs du Rallye Paris-Dakar ont entièrement respecté l'accord conclu avec le Polisario. Le Rallye a traversé le territoire sahraoui dans la nuit du 3 au 4 janvier 2002. Le passage s'est déroulé pendant la nuit, à partir de 22h00. La presse était absente. – Ainsi donc, la course a été neutralisée et c'est en caravane qu'a eu lieu la traversée sous escorte, depuis la frontière nord entre le Maroc et le Sahara occidental jusqu'à sa sortie du mur au niveau de la région de Amgala, par les unités militaires de la Minurso. L'année prochaine le Rallye, selon l'accord, ne passera pas par le Sahara occidental.* »

17.01.2002

Au terme de 24 jours de grève de la faim, les détenus sahraouis ont décidé de suspendre leur mouvement, après avoir obtenu satisfaction sur les points suivants : accès à l'eau potable et au téléphone public de la prison, diminution de la surpopulation carcérale. Dans un communiqué, ils se déclarent déterminés à poursuivre leur lutte pour la libération des détenus politiques, l'amélioration des conditions carcérales et la révision des procès des condamnés de droit commun. Ils dénoncent l'indifférence du gouvernement, des partis politiques et des organisations de défense des droits humains marocains et déplorent que leur mouvement n'ait pas été mentionné dans le dernier rapport du secrétaire général de l'ONU sur le Sahara occidental.

Le mouvement des détenus avait obtenu le soutien de la population locale sahraouie. Après plusieurs manifesta-

tions de rue, les mères, soeurs et épouses des prisonniers sahraouis en grève de la faim ont publié un communiqué, dans lequel elles appuient les revendications des prisonniers. Une pétition de solidarité a récolté plusieurs centaines de signatures à El Ayoun. Deux prisonniers sahraouis à Kénitra, Danfour Mohamed à Agadir ainsi qu'un groupe d'étudiants sahraouis de l'université d'Agadir se sont solidarisés par une journée de jeûne.

17.01.2002

#### Prisonniers de guerre

Les 115 prisonniers de guerre marocains libérés par le Polisario ont été rapatriés à Agadir à bord d'un charter suédois affrété par l'ONU. Les prisonniers avaient été remis au CICR en présence du président du Croissant rouge sahraoui, de représentants de la Croix-rouge espagnole et de la Minurso. Le président du CRS a reproché au CICR, dans une allocution, son « excès de préoccupation » pour les prisonniers marocains et son « oubli » du sort des prisonniers sahraouis aux mains du Maroc. Toute justice humanitaire doit être équitable dans le traitement des mêmes problèmes, a-t-il ajouté.

M'hamed Khaddad, coordinateur sahraoui avec la Minurso, a souligné que la guerre n'est pas terminée, et que le respect du cessez-le-feu est lié à l'application du plan de paix. On ne peut pas se borner à résoudre des problèmes humanitaires isolés, a-t-il précisé. Khaddad a fait état d'une liste de 226 prisonniers de guerre sahraouis au Maroc, ajoutant qu'il n'y aurait pas de nouvelle libération de prisonniers tant que le Maroc n'aurait pas investigué sur leur sort. (SPS)

17.01.2002

#### Référendum

Le nouveau représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, M. W. L. Swing, a été reçu à Alger par le ministre des Affaires étrangères. Le communiqué publié à l'issue de la rencontre indique que M. Belkhadem a « *largement évoqué la question du Sahara occidental et notamment les voies et moyens propres à assurer la relance du processus de mise en oeuvre du plan de règlement des Nations unies* ».

20.01.2002

Après plus de quatre mois de garde à vue, 14 Sahraouis (dont cinq femmes) ont été condamnés à des amendes de 2000 dirhams et à la privation de leurs droits civiques durant deux mois. Deux autres personnes ont été acquittées. Elles avaient manifesté à Assrir en faveur de la libération des prisonniers politiques au Sahara occidental

22/26.01.2002

Le Président sahraoui Mohamed Abdelaziz a effectué une visite officielle à Cuba, accompagné d'une délégation comprenant les ministres des Affaires étrangères, de l'Éducation et de la Culture. Mohamed Abdelaziz s'est entretenu avec Fidel Castro. Il a visité les divers centres scolaires et universitaires, où des étudiants sahraouis poursuivent leurs études (École latino-américaine des Sciences Médicales, « Isla de la Juventud », école internationale d'éducation physique à Cojimar).

23.01.2002

Les quotidiens français Libération du 22 janvier 2002 et Le Monde du 19 janvier 2002 ont été interdits de distribution dans les kiosques marocains en raison d'un article touchant à la famille royale, les vacances très dispendieuses du frère du roi, Moulay Rachid, à Acapulco, au Mexique.

Quant à l'Algérie, elle ne rejette pas d'emblée le projet d'accord-cadre et elle l'examine d'une manière détaillée dans un aide-mémoire remis à l'ONU le 22 mai 2001. Mais cela la conduit à en faire une critique méthodique, qui équivaut pratiquement à un rejet. Tout d'abord, en effet, elle souligne que ce projet « *s'éloigne considérablement de la démarche* » suivie jusqu'ici, c'est-à-dire celle du plan de règlement. A ses yeux, ce projet ignore les principes essentiels de l'ONU en matière de décolonisation, à savoir l'autodétermination et la libre expression du peuple concerné. En fait, il « *privilégie une seule approche, celle de l'intégration du Sahara occidental au Royaume du Maroc* », au détriment de l'autre voie, celle du plan de règlement. L'aide-mémoire algérien examine ensuite les diverses propositions du projet et montre qu'elles créent un déséquilibre entre les deux parties et qu'elles favorisent la solution d'intégration, en visant à entériner et à pérenniser la situation actuelle. Sa conclusion est parfaitement claire : « *Dans ce projet, tout concourt avec une certaine cohérence à faire prévaloir, par l'effet d'un choix délibéré de départ, la solution d'intégration* » (§ 16). Pour l'Algérie, cette démarche n'est pas conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et elle aboutit à la disparition de la spécificité sahraouie et de la notion même de peuple sahraoui. En réalité, dit-elle, « *ce projet entérine l'occupation illégale du territoire sahraoui et constitue une chronique d'une intégration programmée en violation de la légalité internationale* ». C'est pourquoi l'Algérie invite James Baker à chercher une autre solution et propose de revenir à l'application du plan de règlement.

## Pour l'Algérie cette démarche aboutit à la disparition de la notion même de peuple sahraoui

Avec ce projet d'accord-cadre, le problème du Sahara occidental se pose d'une manière nouvelle et le Conseil de sécurité a défini sa position à ce sujet dans une résolution du 29 juin 2001, adoptée à l'unanimité mais après de vives discussions. Il soutient clairement ce projet et il invite « toutes les parties » (ce qui inclut l'Algérie et la Mauritanie) à l'examiner, en le modifiant éventuellement. Il les invite aussi à examiner « toute autre proposition de règlement politique ». Mais il continue à appuyer le plan de règlement en vue d'un référendum d'autodétermination et il affirme que les propositions du Front Polisario visant à faciliter son application seront également examinées. Désormais, trois voies sont donc ouvertes pour résoudre cette question.

### La nécessité de l'autodétermination

Ainsi, sous l'influence de James Baker, l'ONU s'est clairement orientée vers une nouvelle approche du problème du Sahara occidental. Devant l'impossibilité d'appliquer le plan de règlement et d'organiser un référendum d'autodétermination en raison des exigences abusives de Rabat concernant la composition du corps électoral, elle envisage une autre solution consistant à accorder au territoire une large autonomie dans le cadre du Maroc. Mais cette formule ne saurait être satisfaisante et on comprend qu'elle soit rejetée par le Front Polisario et l'Algérie, qui ont réaffirmé leur position en juin et juillet 2001, puis à la fin d'août lors d'une rencontre avec James Baker. En effet, elle nie le problème de décolonisation qui est posé depuis 1975 et méconnaît l'existence du peuple sahraoui et son droit à l'autodétermination. Le projet d'autonomie du territoire ne correspond nullement à l'autodétermination demandée par l'ONU depuis 1966, dans une résolution d'ailleurs votée par le Maroc. Il viole ouvertement un principe fondamental et un droit inaliénable affirmés constamment par l'ONU. Il consacre l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc et la présence de nombreux Marocains, en donnant la primauté à la force sur le droit au mépris de la justice. Il assure l'intégration de ce territoire au Maroc et refuse au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination.



En fait, il y a là un déni de justice et même une trahison flagrante de la part du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et de son mandataire-conseiller, James Baker, qui a cessé d'être impartial et a perdu désormais sa crédibilité. Le Conseil de sécurité s'est montré beaucoup plus prudent dans sa dernière résolution, car, s'il soutient le projet d'accord-cadre, il n'abandonne pas le plan de règlement. Dans ces conditions, il revient à l'Assemblée générale de l'ONU, actuellement en session, de rappeler qu'il s'agit d'un problème de décolonisation et que le droit à l'autodétermination doit s'exercer d'une manière libre et authentique. En d'autres termes, il convient de renoncer au projet inacceptable de James Baker et de donner les instructions nécessaires à un Secrétaire général qui s'est visiblement égaré sous l'influence d'un conseiller devenu trop partial.

## La commission d'identification de l'ONU a tous les moyens d'achever son œuvre

On ne saurait dire qu'il est impossible d'appliquer le plan de règlement et d'organiser un référendum d'autodétermination. En réalité, c'est le contraire qui est vrai. En effet, on est presque parvenu au terme du processus d'identification des électeurs : à la fin de 1999, tous les requérants ont été identifiés et la liste des électeurs était établie. Il ne reste plus qu'à examiner les recours, certes très nombreux. Mais cette dernière opération est tout à fait possible et peut être réalisée dans un délai raisonnable (environ une année). D'ailleurs, James Baker et Kofi Annan ont évoqué cette éventualité pour faire pression sur le Maroc. De plus, la Commission d'identification de l'ONU, qui a accompli un excellent travail, a tous les moyens d'achever son œuvre et elle a fait des préparatifs à cet effet. Il convient donc de procéder à l'examen des recours sans tarder davantage et d'organiser le référendum d'autodétermination attendu depuis dix ans. On ne peut objecter que le Maroc refuse ce référendum, dont il sait que les résultats ne lui seront pas favorables, car le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est inaliénable et imprescriptible. Il s'impose à tous, y compris au Maroc, et l'accord de Rabat n'est pas nécessaire à l'exercice de ce droit par un référendum libre et authentique. C'est la mission et l'honneur de l'ONU de faire respecter ce droit, en achevant correctement ce qu'elle a commencé.

*Maurice Barbier est maître de conférences de science politique à l'Université Nancy-II et auteur du livre « Le conflit du Sahara occidental » (L'Harmattan, 1982).*

24.01.2002

Le journaliste britannique Nicolas Pelham a été interdit d'entrée sur le territoire marocain, où il venait réaliser un reportage sur l'émigration. Ancien correspondant permanent de la BBC au Maroc d'octobre 1998 à février 2001, Nick Pelham avait déjà été refoulé en juin 1999. Ses articles parfois critiques ne sont pas appréciés. Dans les deux cas Reporters Sans Frontières a protesté auprès du ministère marocain de l'Intérieur.

25.01.2002

Selon le quotidien madrilène El Pais le représentant personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, James Baker, aurait séjourné à Rabat afin d'explorer une autre solution que l'accord-cadre proposé à la rencontre de Pinedale.

Il s'est ensuite rendu à El Ayoun au quartier général de la Minurso en compagnie du ministre marocain de l'Intérieur. Il s'est aussi entretenu avec Mohamed VI. Baker se serait déplacé dans un jet privé du prince Bandar, ambassadeur d'Arabie Saoudite à Washington. Ce dernier aurait également fait le déplacement. L'ambassadrice des USA au Maroc aurait fait le voyage à El Ayoun mais serait finalement restée dans l'avion.

28/29.01.2002

Venezuela

Le président sahraoui Mohamed Abdelaziz a effectué une visite officielle de deux jours au Venezuela, où il a été reçu par le président Hugo Chavez, avec lequel il s'est longuement entretenu des relations entre les deux pays et de la situation du plan de paix. La délégation sahraouie a été accueillie à l'Assemblée nationale par son président, William Lara, et s'est entretenue avec les membres du groupe parlementaire d'amitié Venezuela/RASD. Le 2 février, le président sahraoui devrait se rendre au Nigéria.

29.01.2002

Hicham impliqué dans une tentative de coup d'État

Selon le quotidien Le Monde qui reprend la presse marocaine, la DST marocaine (services secrets intérieurs), aurait tenté d'impliquer le cousin du roi, le prince Moulay Hicham, dans un complot. Celui-ci visait à créer un émirat au Sahara occidental avec l'aide d'une partie de l'armée royale. Il a confirmé qu'il avait été contacté à deux reprises en 2001 pour s'investir sur le dossier du Sahara occidental, sans y donner suite, ajoutant que « *la DST est en train de devenir une police politique. Le roi est leur otage.* »

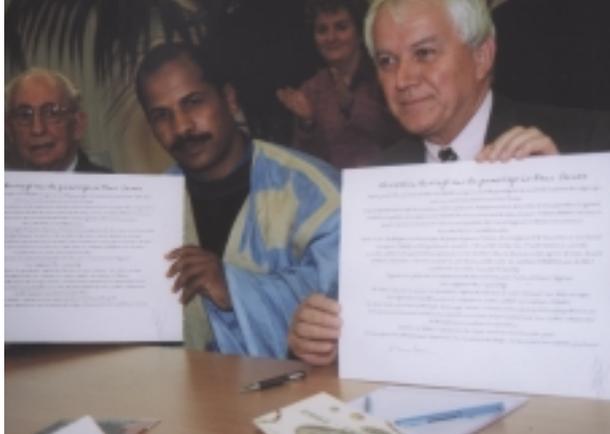
30.01.2002

ONU - Contrats pétroliers

Le Bureau des affaires juridiques des Nations unies a rendu le 29 janvier son rapport sur la légalité des contrats concernant le territoire du Sahara occidental signés par le Maroc avec des compagnies pétrolières étrangères.

Dans une déclaration, le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU écrit que cet avis a apporté une clarification « *historique* » sur la nature du conflit qui oppose le Maroc au peuple sahraoui, ainsi que sur le caractère de la présence marocaine au Sahara occidental. Le Bureau considère que les accords de Madrid de 1975 ne signifient pas le transfert au Maroc de la souveraineté sur le territoire, ni la qualité de puissance administrante. Le Maroc n'exerce aucune souveraineté sur le Sahara occidental, il ne possède qu'une autorité administrative. Le statut international du Sahara occidental est celui de territoire non autonome. En ce qui concerne les contrats de recherche pétrolière dans un territoire non autonome, le Département estime qu'ils violeront le droit international lorsque les compagnies pétrolières exploiteront effectivement les ressources pétrolières au détriment des intérêts du peuple du Sahara occidental.

(...suite page 12)



# Déclaration des 20 ans à l'occasion du renouvellement de la charte du jumelage Le Mans - Haouza



Depuis janvier 1982, les villes du Mans et d'Haouza ont signé un accord de jumelage et cet accord a été le premier de ce type signé entre une localité sahraouie et une ville d'Europe. Ce jumelage exprimait un désir de connaissance et de compréhension réciproque entre les deux villes et leur population. Il affirmait la solidarité, la coopération et le respect mutuel des droits de chacun comme base des actions à mener. À travers Haouza, c'est aussi le peuple sahraoui en tant que tel, dont la municipalité du Mans tenait à affirmer le droit à la reconnaissance de son identité et à l'autodétermination.

Depuis 20 ans, des délégations ont été échangées, des groupes de jeunes, d'artistes, de scientifiques et de techniciens se sont rencontrés ; les enfants d'Haouza ont été régulièrement accueillis l'été au Mans et des liens d'amitié durables se sont créés ; un soutien matériel a été apporté à diverses reprises par la ville du Mans, dans les domaines scolaire, agricole, de loisirs, de santé publique entre autres. Toute cela a contribué à nouer des liens solides entre les habitants d'Haouza et ceux du Mans, en particulier au niveau municipal et associatif.

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> février 2002, les représentants des deux villes tiennent à solennellement réaffirmer leur engagement dans ce jumelage.

Le Mans continuera à soutenir la revendication légitime des Sahraouis à choisir librement leur destin au moyen d'un référendum d'autodétermination et à apporter son soutien matériel aux habitants d'Haouza.

Les deux villes continueront à développer des échanges amicaux, culturels et techniques qu'elles approfondiront encore. Elles poursuivront leur action politique pour permettre une solution de paix acceptable par tous, condition indispensable du développement souhaité par les populations. Le Mans et Haouza s'appliqueront donc à faire aboutir les voies d'une paix juste, meilleur garant d'un développement durable pour tous les peuples de la région et à poursuivre leur coopération fructueuse.



## 20 ans de jumelage

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> février 2002, la ville du Mans est très heureuse d'accueillir ses amis sahraouis et de fêter avec eux 20 années de jumelage avec Haouza.

C'est en effet le 10 janvier 1982, après deux années de contacts et de premières visites, que les deux villes ont signé ensemble cet accord.

Parmi tous les jumelages de notre ville, celui avec Haouza a pour Le Mans une importance toute particulière du fait de sa spécificité.

Car il résulte du choix fait par les élus et par les associatifs qui accompagnaient la démarche, de tendre la main à la population d'une ville bien singulière. Celle d'un camp de réfugiés venus d'un territoire en décolonisation, luttant pour la reconnaissance de leur identité et leur droit à l'autodétermination et souffrant de l'exil, de la répression, des difficultés matérielles inhérentes à leur situation.

C'est donc d'abord sur les plans de la solidarité, du respect du droit, de l'amitié avec une population souvent oubliée d'un autre continent, que s'est placé ce jumelage pour Le Mans. Nous en sommes fiers.

Depuis 20 ans, beaucoup de choses se sont réalisées, même si, hélas, tout n'est pas et de loin réglé. Avant de laisser la parole à quelques uns de ceux qui, tout au long de ces 20 ans, ont été les acteurs souvent infatigables et dévoués de cette coopération, je voudrais, au titre de la mémoire, que nous relisions ensemble le texte de ce premier accord de jumelage que nous avons à cœur de renouveler aujourd'hui.

*Discours de Dominique Niederkorn  
Adjointe au Mans, Déléguée aux relations internationales*



# Un week end de festivités

par Élisabeth Vinson

**Le Mans, 20 ans d'amitié et de solidarité!**

Le 20<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre la ville du Mans et la cité des campements sahraouis, Haouza, a donné lieu à quatre jours ininterrompus de festivités... C'était les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 février.

Arrivée le 1<sup>er</sup>, avec une demi-journée de retard à cause du brouillard, la délégation de nos amis sahraouis se composait d'Abd El Kader Taleb Omar, Gouverneur de la région de Smara, de Khadija Hamdi, Parlementaire et responsable à l'Union des Femmes, de Sidi Mohamed Mahmoud, maire d'Haouza, de Salma Abdellah, responsable à la jeunesse à Haouza, et de Salem Kaid, directeur du département du jumelage au sein du Ministère de la coopération. ... « *Quel bonheur de se retrouver pour célébrer les 20 ans de notre jumelage* », dira Jeanine Rouxin, avec beaucoup d'émotion. À l'époque, maire-adjoint, présidente du comité de jumelage, elle sera avec Régine Villemont, responsable du comité sarthois des Amis de la RASD, à l'origine du rapprochement de ces deux villes.

Ceux qui ont signé la charte de jumelage le 10 janvier 1982, dans la salle du conseil municipal du Mans, Abd El Kader Taleb Omar et Robert Jarry, maintenant maire-honoraire, Jeanine Rouxin, et de nombreux autres élus, se retrouvaient ici une nouvelle fois réunis.

Après les différentes interventions, une nouvelle charte de jumelage était signée, « *le gage de notre volonté de continuer à tout faire pour que les habitants d'Haouza et du Mans puissent se rencontrer, indifféremment, chez nous ou sur votre territoire libéré* », dira Jean-Claude Boulard, maire de la ville...

À la France et aux autres puissances qui se disent attachées à la Paix de convaincre le roi du Maroc d'accepter la tenue du référendum décidé par l'O.N.U. en 1991 ! Tel est le message des Manceaux !



## Un peu d'histoire !

« *Il y a 20 ans, nos amis venaient ratifier la charte de jumelage établie entre Haouza et Le Mans, sur proposition du conseil municipal du Mans (par délibération du 20 décembre 1981) et des autorités sahraouies* », rappelle Jeanine Rouxin.

Ce projet avait pris corps après les vacances sarthoises d'un premier groupe d'enfants sahraouis, accueillis avec le soutien de la ville, en 1980, par l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique, présidée par Régine Villemont, puis la visite des deux représentants sahraouis, suivis du voyage au Sahara de Mme Jeannine Haudebourg alors adjointe aux Affaires Sociales.

« *Que faire pour formaliser plus régulièrement cette aide de la ville du Mans au peuple sahraoui* », m'a demandé un jour Régine ? « *Et pourquoi pas un jumelage* » suggéra la Présidente du Comité de Jumelage que j'étais alors ? Voilà, l'idée était née, et s'est concrétisée rapidement après une première rencontre avec M. Salem Kaid.

Le 10 janvier 1982, dans cette salle, M. Abdel Kader Taleb Omar et Robert Jarry signaient la charte du jumelage, le premier au monde, je le précise avec fierté. La signature était confirmée au campement d'Haouza, le 2 mars 1982, par MM les Maires d'haouza et du Mans, pendant le séjour dans les campements sahraouis de notre première délégation officielle. Elle comprenait Robert Jarry, M. Brenner, secrétaire générale de la ville, Claire Grenèche pour l'Association des Amis de la RASD et moi-même. ... « *Je pourrai raconter, et raconter encore, pendant des heures cet inoubliable voyage... Et pourtant, je crois qu'il ne faut pas taire non plus, les protestations, les sermons, les menaces même, justifiées par des mensonges grossiers de ceux que dérangeait ce jumelage... La Fédération mondiale des villes jumelées, elle-même, chapitrée par l'ambassade marocaine, avait cru devoir renier ce jumelage. Ils avaient bien compris que pour nous, il s'agissait d'une reconnaissance de l'existence d'un peuple et de son droit à décider de son sort* ».



## L'avenue Haouza inaugurée !

... En 1981, quand nous avons fait connaissance avec le peuple sahraoui, rien n'était réglé. C'était le silence, l'oubli de tous ceux qui mettent si souvent en avant le « *droit de l'homme et des peuples* », rappelle Robert Jarry. « *C'est notre attachement à ce droit à l'autodétermination qui nous a conduit à la reconnaissance de fait de la République Arabe Sahraouie Démocratique, par la ville du Mans, à travers ce jumelage Le Mans-Haouza. Et 20 ans après, je me réjouis que cet engagement soit célébré et maintenu, d'autant plus que nous avons mesuré la haute qualité de notre peuple ami et des ses dirigeants, leur esprit de responsabilité, leur respect des décisions de l'O.N.U., leurs tentatives de négociations, et même leurs concessions pour aboutir à ce référendum...* ».

Aussi, depuis 20 ans, la ville du Mans a multiplié les actions de solidarité et soutenu nombre d'initiatives. « *Vingt ans plus tard, le renouvellement de cet engagement reste un acte essentiel contre l'oubli, l'indifférence, l'injustice. Puisse la célébration de ces 20 ans contribuer à aider le peuple sahraoui sur le chemin de la reconnaissance de ses droits et que l'histoire lui redonne toute sa place* », dira le Maire du Mans, Jean-Claude Boulard, en inaugurant, avec le Maire d'Haouza, la nouvelle avenue portant désormais le nom de la ville jumelle. L'avenue Haouza mènera au futur centre aquatique «Les Atlantides» qui ouvrira cet été. Dès le mois d'août, les petits Sahraouis, en vacances au Mans, pourront ainsi emprunter leur avenue.



## Régine Villemont, 27 ans au service de la cause du peuple sahraoui.

Un des points forts des manifestations de ce 20<sup>e</sup> anniversaire du jumelage a été, sans nul doute, la remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à Régine Villemont, secrétaire générale de l'Association des Amis de la RASD.

« *... Dans la dynamique et l'exaltation du soutien à l'Algérie pour certains, au Vietnam, à la Palestine pour d'autres, la cause de l'indépendance d'un petit peuple à nouveau colonisé par ses voisins nous a semblé juste et l'engagement à les soutenir nécessaire...* », explique Régine devant une assistance fort nombreuse venue d'un peu partout. C'est ainsi que « *le tout petit comité de la Sarthe de l'Association des Amis de la RASD est créé dès 1975...* »

Vont commencer alors réunions publiques, stands aux fêtes populaires, et « *c'est un meeting interdit en 1977 qui va nous faire sortir de l'anonymat!* ». De l'accueil des enfants en 1980, à la rencontre avec Jeanine Rouxin, créatrice du jumelage au Mans, la solidarité, le soutien politique dans d'autres villes, d'autres régions s'élargit... Tour à tour, Robert Jarry, Jean-Claude Boulard, Francis Jacob, président de l'association, le diront à la tribune, « *La bataille est difficile, mais Régine ne baissera jamais les bras!* »... Son amie, Khadija Hamdi, au nom des femmes Sahraouies va encore le souligner, « *Régine est une femme courageuse!* »... Quoi dire de plus, si ce n'est, « *Bravo, cette distinction est de plus méritées!* »





### Les enfants, une longue histoire !

La première fois que des enfants sahraouis sont venus en Sarthe, c'était en 1980, à l'initiative du comité local des Amis de la RASD, soutenu, en particulier par la municipalité du Mans. Depuis, la ville les accueille chaque année... « *Nous leur offrons ce mois de vacances avec l'espoir qu'ils quitteraient rapidement leurs tentes de réfugiés et reviendraient dans leur ville d'origine...* » Ceux des premières années sont devenus des adultes, et, « *malgré leur endurance, ils comptent sur la communauté internationale, sur notre pays, pour que justice leur soit enfin rendue !* »

Aujourd'hui, ce sont plus de 500 enfants et jeunes sahraouis qui ont séjourné au Mans, encadrés tout d'abord par Sandrine, puis par Elisabeth, et maintenant par Marianne et Matthias, toujours avec le même souci, celui de leur offrir un mois de vacances inoubliable. Depuis les années 80, grâce à la Plate-forme solidarité avec le peuple sahraoui, « *une vingtaine de villes amies et jumelées a accueilli chaque été des enfants venus des campements. La fidélité des engagements, la diversité des acteurs de ces accueils estivaux méritent l'attention et l'intérêt de tous ceux qui, en France, sont attachés aux valeurs de solidarité, au respect du droit des peuples comme celui des hommes...* » La venue de la délégation pour ce 20<sup>e</sup> anniversaire a été l'occasion de visites dans les écoles: classes de CE2, de CM2, de 6<sup>e</sup>, d'un lycée professionnel. Dans de nombreux établissements, les élèves avaient déjà collecté vêtements et articles scolaires. Mais plus encore, ils ont confectionné des albums destinés aux enfants d'Hauouza, « *pour qu'ils se rendent compte de la façon dont nous vivons ici... mais nous voudrions bien recevoir, en retour de leurs nouvelles !* », ont-ils insisté... Comme quoi, l'apprentissage de la solidarité peut commencer très tôt, et pourquoi pas dès l'école !



### De nombreuses associations et élus des villes amies.

Durant ces quatre jours, de nombreux représentants d'associations, des élus de villes jumelées ou amies sont venus au Mans. À l'occasion de la signature de la Charte des 20 ans de jumelage, le vendredi soir, le samedi pour l'inauguration de l'avenue Hauouza et la remise de la médaille à Régine Villemont ou encore le dimanche, à l'occasion de la rencontre avec l'association des Amis de la RASD. Une conférence-débat, le lundi soir a clôturé ces quatre journées de festivités. On a pu remarquer la présence des membres du bureau de Paris de l'association avec Francis Jacob, son président, Philippe Riché et Chantal Duchastelle, du comité de jumelage de Gonfreville l'Orcher, avec son maire, Jean-Paul Lecoq, de Hector Alvarez, président de Figéaction accompagné de deux membres du comité, de M. Rougeventre, du Havre, président de « *Un camion citerne pour les Sahraouis* » accompagné de six personnes du comité, du comité de la Sarthe largement représenté, d'Alain et Elisabeth Dager du CLSPS (Limoges), de l'association des Travailleurs Sahraouis en France, des Etudiants Sahraouis. Annick Miské Talbot était également présente, Roger Segol, de VVL, Guy Martin, maire-adjoint de Vitry/Seine, Jean-Claude Laude, Maire de Champagné, Caroline, Hélène Hogard et Magali de Loon Plage, Josette Poilpré, responsable sarthoise de Femmes Solidaires, Dominique Desarthe, responsable du Secours Populaire Français, Didier Hélière, de Terre Humaine.

L'APAPS, Palaiseau, la ville de Rezé, Michèle Decaster de l'AFASPA, de nombreux élus et amis n'ont pu se déplacer et ont envoyé des messages de sympathie.



# La conférence débat a cloturé la première partie de la célébration des 20 ans du jumelage

Palais des congrès et de la Culture  
Le Mans 3 février 2002

Un thème s'imposait, celui du risque toujours plus grand du « *Droit trahi* ». En effet, la tentation est forte désormais pour les grandes puissances et l'entourage du Secrétaire Général de céder aux injonctions du Maroc en faisant fi d'un droit pourtant imprescriptible.

Aussi, de telles conférences, réunissant un large public (150 personnes attentives), sont-elles nécessaires à la fois pour redire le droit et l'histoire et réaffirmer sa nécessaire application. Au moment de la discussion, un appela été proposé à l'assistance par Madame Rouxin, ancienne adjointe à l'origine du jumelage, qui sera adopté avec un bel enthousiasme par les présents.

*Pascal Larue, acteur et metteur en scène de théâtre* qui avait en 1986 monté « *Les fils des nuages* » dans ce même Palais des Congrès, a ouvert la conférence en lisant le témoignage d'un disparu et celui de Mohamed Daddach, tout juste libéré.

*Monsieur Robert Jarry, Maire honoraire*, est intervenu vigoureusement sur des points de droit. Merci à Pascal Larue (...). Les deux lettres qu'il vient de nous communiquer ouvrent parfaitement le débat de ce soir. Le sujet est important, grave même, parce que la situation est grave. Depuis 1975, un peuple est légitimement habilité à faire valoir son droit à l'autodétermination reconnu par la Cour internationale de justice de La Haye ; depuis 1991, un plan de paix avec référendum a été programmé par l'O.N.U., les dispositions nécessaires ont été mises en place et le processus pouvait aboutir. À cause des oppositions successives de la puissance occupante, le Maroc, le vote n'a toujours pas eu lieu. Pire, le Secrétaire général de l'O.N.U., outrepassant ses droits, à mon avis, avance l'idée d'une 3<sup>e</sup> voie qui sacrifierait toute possibilité de parole au peuple sahraoui. On ne peut qu'être révolté à l'idée que l'application d'une décision de l'organisme suprême international soit ainsi retardée, détournée et même reniée y compris par ses auteurs. Et pourtant cette décision était basée sur un jugement incontestable de la Cour suprême de droit international, le tribunal international de La Haye.

Mais le grand public n'est pas informé ; la plupart de médias n'abordent jamais ces questions fondamentales de droit, et laissent croire que le conflit sahraoui-marocain, se limite à un conflit entre le Maroc et l'Algérie, niant l'existence d'un peuple sahraoui. Alors tout au plus, concède-t-on aux sahraouis le droit de réclamer plus d'autonomie et de considération. Pour bien comprendre ce problème, analysé d'ailleurs de façon rigoureuse par un colloque international de juristes le 28 avril 2001 à l'Assemblée nationale, il faut être convaincu de la légitimité du peuple sahraoui en tant que peuple accrédité à revendiquer son droit à l'indépendance.

En 1960, l'O.N.U. adopte deux résolutions fondamentales qui constituent le code de bonne conduite internationale, devant s'appliquer à toutes les affaires de décolonisation de la planète. Il s'agit de la résolution 1514 et 1541. La résolution 1514 pose le principe que tout territoire non autonome doit par un référendum d'autodétermination, accéder, à son statut international propre, à l'autonomie. Gêné par ces principes, le Maroc décolonisé qui revendiquait le Sahara occidental comme une partie de son territoire, a demandé l'avis de la Cour internationale de Justice pour savoir si la résolution 1514 et 1541 s'appliquaient bien au Sahara occidental.

*Deux questions étaient posées :*

- le Sahara occidental était-il avant la colonisation espagnole « *TERRA NULLIUS* », une terre sans maître, sans population comme la Terre Adélaïde que n'importe qui pouvait s'approprier, à l'époque de sa décolonisation.
- quels étaient les liens juridiques qui unissaient le Royaume du Maroc et le territoire du Sahara occidental.

*Réponse à la 1<sup>re</sup> question :* il n'était pas possible de parler de « *TERRA NULLIUS* » puisqu'il existait en 1884 sur le territoire du Sahara occidental une population socialement et politiquement organisée.

*Réponse à la 2<sup>e</sup> question, je cite :* « *les éléments portés à la connaissance de la Cour montrent l'existence au moment de la colonisation espagnole de liens juridiques d'allégeance entre le Sultan du Maroc et certaines tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental mais n'établissent l'existence d'aucun liens de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental et le Royaume du Maroc. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques, de nature à modifier l'application de la résolution 1514 de l'O.N.U. quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particu-*

lier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations des territoires ».

Tout est clair. Juridiquement, il en résulte donc :

- que le Sahara occidental est un territoire non autonome en voie de décolonisation, après l'occupation espagnole.
- que le Maroc ne peut pas être considéré comme partie administrante, parce qu'il a envahi les territoires libérés par l'Espagne, puis par la Mauritanie.
- que le règlement du problème doit passer par un vote du peuple sahraoui
- que le pillage actuel des ressources du territoire non autonome qu'est le Sahara occidental est contraire au droit international.

Voilà pourquoi il est difficile d'admettre que les puissances occidentales, la France pour ce qui nous concerne participent à ce déni de justice :

- par leur passivité, leurs propositions de 3<sup>e</sup> voie
- par leur soutien aux exigences marocaines en fonction d'intérêts économiques,
- par leurs accords de pillage ou prospection illégale du territoire sahraoui.

Il nous faut d'autres réponses que celle de M. Védrine qui affirme dans une lettre au Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale : « *le plan de l'O.N.U. s'est enlisé au fil des ans. Il était devenu nécessaire d'explorer de nouvelles voies afin de sortir de l'impasse. Or le projet cadre de M. Baker qui propose un statut spécial pour le territoire au sein de l'ensemble marocain, peut constituer une base de discussion utile et conduire à des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario* » Enlisé... enterré même, par M. Védrine, le principe du référendum d'autodétermination décidé par l'O.N.U., que le secrétaire général, de son côté, semble avoir abandonné. Quant à M. Chirac, en visite au Maroc, il parle même du dossier « *des provinces du sud du Maroc* ». Voilà pourquoi il est important que ce soir tous les aspects de ce drame soient portés à notre connaissance et discutés avec la volonté que justice soit faite.

**Annick Miské-Talbot**, au cœur du conflit depuis son début, a dans un long et remarquable exposé, fait le point de l'histoire et des enjeux actuels. (Son intervention est reprise dans son entier dans un le livret joint à ce numéro.)

**Abdelkader Taleb Omar, gouverneur de Smara et membre du Secrétariat national du Front Polisario**, a redit avec vigueur et rigueur l'attachement des Sahraouis au plan de paix et au référendum. Il a chaleureusement remercié les présents, les élus et le Maire du Mans de leur engagement en faveur de la paix et du respect du droit.

**Afifa Karmous, juriste à la Fondation France Libertés**, a évoqué avec émotion et conviction la mission de Madame Mitterrand dans les campements et au Maroc. (*Extraits de son intervention*)

France Libertés depuis sa création en 1986, a toujours milité pour la promotion des droits de l'Homme. Nos actions sur le terrain en matière de développement durable, de santé, et d'éducation ont souvent nourri notre réflexion sur leurs causes dans un pays donné, ou en faveur d'une population donnée. Concilier l'engagement sur le terrain et l'engagement politique n'a pas toujours été aisé, comme pour d'autres. Au Maroc, l'engagement de France Libertés par le soutien de projets, essentiellement dans le domaine de l'éducation, et par la dénonciation des années de plomb et son pendant le phénomène de la disparition forcée, n'a pas cessé malgré notre position sur le Sahara occidental. Notre soutien est reconnu par ceux-là mêmes, qui hier comme aujourd'hui, sont en désaccord avec nous sur cette question. Ce travail avec les associations marocaines nous avons pu le mener car il n'y a jamais eu de parti pris en faveur d'une thèse ou d'une autre ; nous n'avons jamais prôné l'indépendance du Sahara occidental, mais le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, car le droit international depuis l'après-guerre en pose le principe, et lie l'ensemble de la Communauté internationale dans son application en l'espèce depuis les années 60. Cette précision essentielle nous a permis d'avoir des rapports constants avec les Marocains. L'évolution constatée au Maroc par les observateurs avertis qui ne sont jamais tombés dans l'excès d'optimisme ou de déception, a conduit la Fondation à répondre à l'invitation de nos partenaires à nous rendre dans ce pays. Cette mission devait pour nous être précédée d'une étape à Tindouf dans les camps sahraouis pour plusieurs raisons.

En effet, Danielle Mitterrand est attendue par la population depuis qu'elle a dû renoncer à suivre un convoi humanitaire à la fin des années 1980. Et le projet de s'y rendre s'est décidé alors que le Conseil de Sécurité au mois de février dernier proposait officiellement une voie parallèle à celle du référendum



31.01.2002

La Russie et le Maroc signeront prochainement un protocole d'accord de coopération technique en matière de pêche, selon le quotidien des milieux d'affaires russes « *Kommersant* »

01/02.02.2002

Le Mans–Haouza 1982 / 2002 : 20 ans de fidélité et d'échanges humains et culturels

Une délégation sahraouie d'Haouza, conduite par Abdelkader Taleb Omar, membre du secrétariat national du Front Polisario et Gouverneur de Smara, était invitée au Mans pour célébrer le vingtième anniversaire du jumelage. Khadija Hamdi, parlementaire et responsable à l'UNFS, était l'invitée d'honneur.

À l'occasion d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville, les élus et habitants des deux cités ont renouvelé le contrat de jumelage et leurs engagements réciproques. Le lendemain une avenue d'Haouza a été ouverte et un arbre de la liberté et de la fraternité planté, en présence de nombreux Manceaux et de représentants de la communauté sahraouie de France.

Une conférence débat : « *Sahara Occidental : le droit trahi* » s'est tenue en soirée au Palais des Congrès et de la Culture de la ville du Mans.

Pour cet anniversaire, une exposition « *20 ans de jumelage et de solidarité dans la Sarthe* », réalisée par Matthieu Liégeois, graphiste, est présentée aux Manceaux jusqu'au 19 mars, date d'une grande rencontre musicale entre musiciens sahraouis, maghrébins et européen.

03.02.2002

Quatrième voie ?

Selon le quotidien madrilène El Periodico, les Nations unies auraient renoncé à leur proposition d'autonomie pour le Sahara occidental au profit d'une quatrième voie, celle de la partition. La partie sud deviendrait indépendante avec Dakhla comme capitale, alors que le Maroc garderait le nord...

La Razón mentionne une autre voie, l'administration du territoire par l'ONU, comme le suggérait l'Algérie dans sa réponse au Secrétaire général de l'ONU (rapport S/2002/41).

Antonio Baquero, dans El Periodico du 7 février, croit savoir que ce sont les intérêts stratégiques US et le pétrole qui sont à l'origine de la « *quatrième voie* ». La création d'un État sahraoui permettrait à l'Algérie de transporter son pétrole jusqu'à l'océan. D'autre part, l'exploitation des énormes réserves pétrolières de la région nécessite la stabilité du Maghreb, c'est pourquoi les USA chercheraient à imposer une solution au conflit sahraoui.

05.02.2002

Norvège

À la veille de la présidence norvégienne du Conseil de sécurité en mars, le Forum norvégien des ONG de défense des droits humains, qui regroupe 14 organisations, s'est adressé au ministre norvégien des Affaires étrangères. Le Forum considère que le Sahara occidental devrait figurer parmi les priorités du Conseil de sécurité. Il stigmatise le refus du Maroc d'honorer ses engagements internationaux et le manque de fermeté du Secrétaire général face au Maroc. Il demande au Conseil de sécurité de défendre la légalité internationale et de réaffirmer le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, en considérant que seul un référendum peut conduire à une paix durable au Maghreb, et d'examiner les voies et moyens d'obliger le Maroc à respecter ce principe. Le Conseil devrait aussi mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires.

d'autodétermination en l'excluant dans les faits. Dans la même logique nous ne pouvions faire l'économie de nous rendre aussi au Sahara occidental. Cette mission concrétisait donc notre engagement auprès des Sahraouis et des marocains. Nous ne pouvions pas tenir au Maroc un autre discours que celui que nous tenons partout. Celui du respect du droit international, et du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Cela nous a permis de constater les limites de l'ouverture démocratique au Maroc.

*Camps de réfugiés sahraouis à Tindouf du 6 au 9 novembre 2001*

La mission s'est déployée dans les willayas de Dakhla, Smara, El Aioun et le 27 février. Nous avons rencontré toutes les composantes de la société civile sahraouie organisée en unions de la Jeunesse, des Femmes, des Travailleurs et des Juristes, ainsi que l'AFAPREDESA, l'association des familles de victimes sahraouies de la disparition forcée. La population ne conçoit rien d'autre que l'exercice de son droit à l'autodétermination. Elle rejette en bloc l'accord-cadre proposé par James Baker, le représentant personnel de Kofi Annan pour le Sahara occidental. Elle ressent une grande frustration d'être ainsi lésée au terme de temps d'années et d'espérances.

La population constate que la parole donnée peut-être reprise, que les Nations unies essaient de biaiser, pour leur faire admettre une solution qu'il ont toujours combattu : une intégration forcée. Dans le même temps, la Communauté internationale accepte de cautionner une solution contraire au droit international, et de recevoir les fruits économiques de l'exploitation d'un territoire non autonome le Sahara occidental. Il faut rappeler que Mac Gee et Total ont signé en octobre dernier avec le Maroc, des contrats de prospection pétrolière au large des côtes sahraouies. Le bureau juridique des Nations unies a rendu son avis sur la légalité de ses contrats il y a quelques jours. Ses conclusions sont que l'exploitation future serait illégale, si elle ne tenait pas compte des intérêts et du bien-être de la population sahraouie. Au stade de la prospection l'avis considère qu'il n'y a pas lieu de mettre en cause la légalité des contrats. Il faut rappeler également, les accords de pêche qui lient le Maroc et l'Union Européenne, même si pour lors ils sont suspendus. Et bien sûr l'exploitation des phosphates qui est de longue date. Par ailleurs, nous avons constaté une situation humaine alarmante dans les camps d'un double point vue :

Certes, les conditions de vie des réfugiés ont toujours été pénibles en raison du contexte géographique impropre à la vie où ils sont confinés depuis plus d'un quart de siècle, mais s'y ajoutent aujourd'hui une situation alimentaire grave avec la diminution de la contribution du PAM, et une désespérance perceptible avec une 3<sup>e</sup> voie ressentie comme un retour en arrière. Enfin, la jeunesse de la population, cette deuxième génération dont l'avenir est brouillé est une des graves conséquences de ce conflit. Au dénuement matériel, s'ajoute le dénuement culturel d'autant plus pénible que la jeunesse sahraouie est éduquée. Nous avons ressenti l'horreur du « *gâchis humain* ». C'est cette jeunesse qui supporte le plus difficilement cette situation de ni paix, ni guerre.

*Maroc du 12 au 16 novembre 2001*

Le terme de transition démocratique pour qualifier le Maroc est exagéré. Ce que nous avons vu s'apparente davantage à une évolution d'une partie de la société civile marocaine, qui veut s'approprier le champ public dont elle a été longtemps écarté : dont le relais est une certaine presse, certaines associations. L'écart entre des institutions dont le fonctionnement reste pour lors immuable, et une société qui pousse pour faire reculer les lignes rouges est remarquable. Il y a deux courants ainsi qui s'affrontent, ceux qui veulent une ouverture réelle du Maroc, et ceux qui la craignent. Concernant le Sahara occidental, il nous est apparu que les Marocains aspiraient à une autre information sur le conflit que celle qui leur est servie depuis un quart de siècle. Il y a une méconnaissance sur les réfugiés de Tindouf par exemple, et sur les aspects juridiques du conflit. Lorsque le roi Mohamed VI a déclaré il y a quelques mois dans les colonnes du Figaro qu'il avait résolu le problème des « *provinces du Sud* », cela a trouvé un écho certain chez les Marocains, pour autant ils savent que le problème demeure. Même si le souverain a célébré de façon très symbolique la Marche Verte.

Le Sahara occidental continue à cimenter l'intelligentsia marocaine, par conviction ou crainte du péril islamiste ou militaire. En effet, la fragilité d'une des monarchies les plus anciennes du Monde continue à être un alibi pour que les choses restent en l'état. Nous avons été empêché de nous rendre à Laayoune à l'aéroport de Casablanca. Nous avons ressenti très durement cette interdiction, à laquelle nous n'osions pas croire tant elle était contre productive pour le Maroc, et rappelait des méthodes anciennes. Ce troisième volet avorté avait suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des Sahraouis qui nous attendaient. C'est le signe que le territoire reste fermé à toute observation qui pourrait gêner la thèse officielle, d'autant plus lorsque des manifestations y ont cours comme s'était le cas à Smara. C'est le signe du degré d'ouverture au Maroc, Mme Mitterrand est allée partout, c'est la pre-

mière fois qu'elle est refoulée de fait d'un pays. Le territoire s'ouvre par contre officiellement aux appétits économiques avec les contrats de prospection pétrolière. Il faudra être vigilant, d'autant que le bureau juridique du Conseil de Sécurité rappelle que le Maroc n'est pas la puissance administrante du Sahara occidental, et n'a aucun titre de souveraineté sur le territoire. Les manifestations socio-économiques qui secouent le territoire est l'indice que ses intérêts et son bien-être sont minorés, malgré l'exploitation des phosphates, malgré les accords de pêches avec l'Union Européenne pour lors suspendus. Cela changera-t-il avec une probable exploitation pétrolière ?

**Khadija Hamdi, Parlementaire et responsable à l'UNFS de l'information et de la culture**, a évoqué avec gravité la situation des campements et tout particulièrement l'engagement des femmes.

**Le Maire du Mans, Jean-Claude Boulard**, est intervenu en conclusion de cette conférence-débat pour réaffirmer son engagement à poursuivre cette « bataille » initiée par Robert Jarry, Maire honoraire. « *Trois raisons me conduisent à poursuivre cet engagement : personne ne peut méconnaître le droit international, personne ne peut s'écarter de la règle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce droit, le peuple sahraoui le tient de son histoire, de sa culture, et depuis 30 ans de sa résistance. Un peuple se construit, se forge d'abord dans les difficultés et contre le désespoir et l'oubli, le peuple sahraoui a montré qu'il existait.* »

La troisième raison concerne le peuple marocain. Je veux à nouveau répéter au peuple marocain que c'est son intérêt de prendre en compte le droit et la liberté du peuple sahraoui. Il y va de la démocratie au Maroc et au « Maghreb ».

07.02.2002

### Annulation des contrats pétroliers

Suite à l'avis juridique du Bureau des affaires légales de l'ONU, le Front Polisario demande au Conseil de sécurité l'annulation des contrats pétroliers signés par le Maroc avec des compagnies étrangères. Son représentant à l'ONU a estimé, dans une lettre au président du Conseil, que les accords signés par le Maroc sont illégaux, ce pays n'étant pas puissance administrante du Sahara occidental et ne jouissant d'aucun droit pour offrir à des tiers les richesses naturelles du territoire.

05.02.2002

La 3<sup>e</sup> Conférence des responsables politiques du Front Polisario s'est terminée avec un exposé du Premier ministre Bouchraya Beyoun présentant les priorités du programme 2002 de son gouvernement: renforcement des acquis sociaux, réorganisation de la fonction publique, de l'administration, de la justice et de la politique sociale. Il a souligné que l'armée poursuivra sa préparation, afin de pouvoir « *reprenre les armes à tout moment, si nécessaire, pour faire valoir nos droits à la liberté et à l'indépendance.* » (SPS)

10.02.2002

Le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Abdallah Baali, a demandé au Secrétaire général Kofi Annan de se conformer à l'avis du Département juridique, en s'abstenant à l'avenir de qualifier le Maroc de « *puissance administrante* » du Sahara occidental. (SPS)

10/15.02.2002

Délégation du Parlement européen - visite

La délégation ad hoc du Parlement européen pour le Sahara occidental s'est finalement rendue à El Ayoun et Rabat. Cette visite fait suite à celle effectuée dans les campements de réfugiés sahraouis en octobre 2001. Dirigée par Mme Catherine Lalumière, PS, France, vice-présidente de la Commission des Affaires étrangères du Parlement Européen, la délégation comprenait 18 personnes dont les eurodéputés Marianne Ericson, Vänsterpartiet, Suède, Pasqualina Napolitano, DS, Italie, Vitaliano Gemelli, CDU, Italie, Charles Marchiani, RPF, France, Jorge Hernandez Mollar, PP, Espagne, et Ramon Obiols Germa, PSOE, Espagne.

À El Ayoun les parlementaires ont rencontré les autorités locales, des chioukh, des responsables de la Minurso et des représentants de la société civile. Plusieurs délégations sahraouies, chômeurs, défenseurs des droits de l'homme, ex-prisonniers politiques, familles de disparus et anciens ouvriers de Phos BouCraa, ont été auditionnées à huis clos conformément à leur demande. Les sujets évoqués ont été d'une part la situation des droits humains, d'autre part les perspectives de solution du conflit du Sahara occidental. Un rapport détaillé sur les droits humains dans les territoires occupés a été remis aux eurodéputés ainsi qu'une liste de 99 cas documentés de disparition. Les délégations sahraouies ont d'autre part exprimé leur rejet du plan Baker et exigé le droit à l'autodétermination à travers un référendum libre et transparent.

À Rabat les eurodéputés ont eu des entretiens avec le Premier ministre et les Ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Droits de l'homme, ainsi qu'avec des parlementaires marocains. Mme Lalumière a annoncé que sa délégation se réunira le 25 ou le 26 février pour établir un rapport et formuler des recommandations à la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen, visant à aider à la recherche d'une solution à un problème qu'elle a qualifié de difficile.

## Appel de la conférence-débat

*Le Mans le 4 février 2002*

À l'occasion de la célébration des 20 ans du Jumelage Le Mans-Haouza, l'assemblée des participants réunis en conférence-débat, autour

**des maires et des municipalités des deux villes Le Mans et Haouza  
des représentants de l'Association des Amis de la RASD et de France Libertés.  
de plusieurs associations nationales et sarthoises,**

lancent un appel solennel à la conscience des hommes et des femmes du monde, à l'Assemblée Générale, au Conseil de sécurité, au Secrétaire général de l'ONU, pour que soit enfin mis en œuvre le plan de Paix conforme au droit international, celui qui a été voté par l'ONU en avril 1991, en exigeant que le Maroc respecte les règles établies par l'ONU avec l'accord des deux parties en cause, pour l'organisation du référendum d'autodétermination.

Il n'est plus possible d'accepter un nouveau retard imposé par la présentation de milliers de recours marocains, alors que l'identification des électeurs était achevée en janvier 2000.

« *L'accord cadre* » proposé par Monsieur James Baker, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, n'est qu'un ralliement à la position marocaine, qui rejette le référendum et souhaite toujours l'intégration du Sahara occidental, dans le Royaume marocain. Le Secrétaire Général n'est pas habilité par la charte de l'ONU à altérer le contenu du plan de règlement pacifique adopté par l'ONU.

Par ailleurs, nous exigeons avec force la libération des prisonniers sahraouis arrêtés dans la zone occupée, souvent sans motif, et emprisonnés dans des conditions inhumaines.

Nous exigeons que cesse le pillage

**des phosphates du Sahara occidental  
des ressources halieutiques situées dans les eaux territoriales sahraouies.**

Nous exigeons que soient annulés les accords du 19 octobre entre le Maroc et Total Fina Elf, comme ceux conclus avec la société américaine Kerr Mac Gee, pour la prospection de zones pétrolières situées au Sahara occidental. La responsabilité de la France, de l'Europe, comme celle des USA est engagée.

Aussi, nous demandons au gouvernement français, aux parlementaires français, d'agir avec fermeté

**auprès du Conseil de Sécurité  
auprès du Gouvernement marocain,**

pour que le référendum ait lieu sans tarder.

Le Maroc ne doit plus imposer sa loi, et se sentir soutenu.

La justice internationale doit être respectée pour le Sahara occidental, comme dans le reste du monde.

Comme en Namibie, comme au Timor oriental, le droit doit l'emporter.

14.02.2002

Le gouvernement de St Vincent et les Grenadines a décidé de reconnaître la République Arabe Sahraouie Démocratique comme un État indépendant et souverain.

14.02.2002

Contrats pétroliers

Dans un article intitulé « *L'Union européenne, préoccupée par les manoeuvres douteuses des États-Unis et de la France au Sahara* », l'hebdomadaire Tiempo de Hoy révèle que l'Union Européenne soupçonne les USA de s'être mis d'accord avec le Maroc en 1996 sur un plan d'investissements au Sahara occidental, et dénonce l'entente entre les USA, la France et le Maroc sur l'exploitation des ressources pétrolières de la région.

Partant des liens étroits de James Baker avec les milieux du pétrole, la journaliste s'interroge sur l'intégrité du représentant personnel de Kofi Annan et sur le rôle des États-Unis dans la recherche d'une solution au conflit.

Dans ce cadre, le plan Baker, appuyé par la France et les USA, proposant une pseudo-autonomie du Sahara au sein du Maroc, devrait donner le feu vert aux multinationales américano-françaises pour l'exploitation des ressources naturelles de la région. La journaliste laisse aussi entendre que la position espagnole en faveur du référendum et contre le plan d'autonomie a exclu la compagnie pétrolière Repsol, également intéressée au pétrole saharien, du partage des ressources.

Selon le quotidien des Canaries La Provincia le Ministre des Affaires étrangères espagnol a demandé aux autorités marocaines de respecter l'avis juridique de l'ONU concernant les prospections pétrolières au Sahara occidental et de suspendre les autorisations accordées à TotalFinaElf et Kerr Mc Gee.

15.02.2002

USA

23 membres du Congrès américain, républicains et démocrates confondus, ont adressé une lettre au président Bush, dans laquelle ils lui demandent de faire pression sur le Conseil de sécurité pour que le plan de paix de l'ONU soit respecté et mis en place sans délai, et que le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination ne soit pas violé plus longtemps. Les parlementaires expriment leur inquiétude croissante à la suite des reports continus du référendum. En outre, ils se disent très troublés par la signature par le Maroc de contrats d'exploration avec des compagnies pétrolières étrangères, alors que l'ONU n'accorde au Maroc aucune souveraineté sur le territoire.

19.02.2002

Rapport du secrétaire général de l'ONU S/2002/178

Relatant les faits nouveaux intervenus depuis son dernier rapport du 10 janvier dernier, Kofi Annan cite James Baker, son envoyé personnel, selon lequel « *l'Algérie et le Front Polisario seraient disposés à examiner ou à négocier une division du territoire comme solution politique* ». Il fait ensuite l'historique des négociations des 10 dernières années pour constater que, « *à l'heure actuelle, les perspectives sont plutôt sombres concernant le processus de paix* ». Il expose finalement quatre options, que le Conseil de sécurité devrait étudier pendant les deux mois qui viennent : 1. imposition par l'ONU de son plan de règlement, sans exiger l'assentiment des deux parties. Le Secrétaire général signale clairement que c'est le Maroc qui « *ne s'est pas montré disposé à aller de l'avant avec le plan de règlement* ». 2. imposition d'un accord-cadre révisé par James Baker. 3. négociation d'une partition du territoire jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2002. 4. retrait de la Minurso.

# Retour sur 20 ans de solidarité et de soutien au peuple sahraoui

Propos recueillis par Olivier Perriolat

**Suite à la création en 1975 du comité de la Sarthe des Amis de la RASD, et à l'accueil d'un groupe d'enfants Sahraouis en 1980, la ville du Mans très sensibilisée au conflit du Sahara occidental s'engage dans un jumelage avec Haouza, localité sahraouie.**

***Régine Villemont, qui vient de se voir remettre l'insigne de Chevalier de l'Ordre National du Mérite en reconnaissance de son travail en direction des sahraouis, revient sur le contexte de 1975 :***

« Au moment de la Marche Verte organisée par Hassan II pour reprendre les territoires sahraouis après le départ des espagnols, il y avait de nombreux comités de soutien à la cause sahraouie en France. Période de forte mobilisation politique sur les questions internationales. On sortait du soutien au Vietnam. Les partis de gauche et d'extrême-gauche se sentaient davantage qu'aujourd'hui concernés par la décolonisation ratée du Sahara occidental, d'autant que les jaguars français intervenaient contre les colonnes du Front Polisario. Le Comité de la Sarthe des amis de la RASD n'était pas différent des autres à ce moment. Il était surtout l'expression politique d'un mouvement qui dénonçait l'engagement militaire français en Mauritanie, la fourniture d'armes et l'expertise militaire au Maroc. En 1979 un accord de paix a été signé entre le Front Polisario et la Mauritanie mais la guerre a continué avec le Maroc qui en a profité pour annexer les villes et territoires du Sud laissés par la Mauritanie. À partir de là, nous avons alors concentré nos actions en direction du Maroc et ceci dans la perspective d'une probable arrivée de la gauche au pouvoir en France ».

***Sachant qu'il est difficile de faire évoluer radicalement une politique étrangère malgré le changement de majorité politique, ce qui est le cas en France en mai 81, que c'est-il passé alors ?***

« Effectivement l'arrivée de la gauche au pouvoir en France n'a pas permis l'évolution positive à laquelle on croyait à l'époque. Cependant l'Association mettait en place de nouvelles formes d'action. Il s'agissait à la fois de renouveler l'intérêt de l'opinion publique en faveur des Sahraouis et de consolider les appuis politiques. Nous avons ainsi organisé en mai 1980 l'accueil de 120 enfants Sahraouis, le premier en Europe. Leur présence pendant un mois dans six villes françaises – Marseille, Martignes, Belfort, Bourges, Albi et Le Mans – à la veille d'une élection présidentielle décisive, et alors que le Front Polisario avait enregistré de réelles avancées (accord de Paix avec la Mauritanie, succès militaires contre le Maroc) sur le terrain, était riche de perspectives. Dans la Sarthe, c'est le comité qui prit en charge localement l'accueil des 20 enfants s'appuyant sur des aides nombreuses, principalement celle du Mans. Ainsi ce séjour n'était pas seulement l'affaire d'une ville mais bien celui d'un collectif militant qui se trouva renforcé dans sa cohérence et sa crédibilité par une belle réussite humaine et politique. »

***Comment s'est mis en place le jumelage Le Mans –Haouza ?***

Quelques semaines avant l'élection de François Mitterrand nous avons accueilli dans la Sarthe deux responsables sahraouis en tournée politique. Cette nouvelle initiative nous permit de poursuivre nos bonnes relations avec la ville du Mans et une de ses adjointes, Mme Rouxin. Dans cette dynamique, elle proposa de sceller un jumelage avec une cité sahraouie. proposition soutenue par le Maire du Mans et votée par l'ensemble des élus en décembre 1981. Ce jumelage peu ordinaire surprit. Il déclencha une très grosse colère marocaine, fut peu apprécié par « *Cités Unies* » qui le désavoua et embarrassa les Affaires étrangères. Alors que nous espérions la multiplication de tels jumelages, c'est la prudence qui prévalut. Le relais fut pris par l'Espagne et l'Italie et peu par la France. Raisons d'état, intérêts financiers et économiques croisés, poids redoutable d'une dictature prompte à se facher, la diplomatie et l'état français restèrent fidèles à leurs amitiés marocaines quel qu'en fût le coût et le non-respect des principes et des engagements pris.

Au cours de ces années 80, le jumelage, le travail du comité conjugués créèrent au contraire dans la Sarthe un espace de soutien, de grande exaltation à soutenir les sahraouis alors que la situation au niveau national de l'association était plus compliquée. Elle était déchirée entre la fidélité de certains de ses membres au pouvoir et la déception des autres face à l'absence de changement de politique.

Dans la Sarthe, nous n'avons pas seulement dénoncé, nous avons fait exister humainement et politiquement les Sahraouis nous tournant au moyen d'une pratique très ouverte vers de nombreux et différents partenaires. photographes, gens de théâtre, artistes plasticiens, syndicalistes, associations de jeunesse, associations confessionnelles, comité des fêtes, clubs sportifs, enseignants. De telles conditions ont sans doute favorisé la confiance des institutions publiques et le développement de l'aide humanitaire et culturelle publique. Modeste et discrète, certes, mais premier pas pour la reconnaissance de l'existence d'un peuple à défaut d'admettre sa capacité à construire son état.

Après 1987, au niveau national il y a eut un redémarrage systématique de l'accueil des enfants, avec la création de la plate forme solidarité qui coordonna l'action de différentes associations (VVL, France Libertés, L'Association des amis de la RASD, l'AFASPA, FRANCAS, Guides et Éclaireurs de France). Ce développement renouvelé des dynamiques locales, par l'accueil des enfants, s'est fait avec une vision large et de manière coordonnée politiquement avec le soutien du PCF et du PS. Aussi ceci a abouti à créer quatre nouveaux jumelages entre 89 et 91 avec les communes d'Albi, Argenteuil, Loon Plage, Cuges les Pins. Au Mans se maintenait une situation originale permettant de déployer des actions qui n'ont pas existé ailleurs. Il y eut notamment des rencontres et des événements forts, tels que la conférence européenne de soutien au peuple sahraoui de 1991 (EUCOCO qui réunit chaque année dans une ville européenne différente toutes les ONG, associations et comités de soutien au peuple sahraoui), la conférence des juristes en 1992, des formations de jeunes et d'institutrices, à l'Université et à l'IUFM, un programme agricole. »

#### **Que s'est-il passé à partir du cadre politique proposé par l'ONU, un cessez le feu et un référendum d'autodétermination prévu pour 1991 ?**

« Le contexte général est devenu plus légal, rendant plus à l'aise les élus. Au même moment l'engagement de France Libertés et de Danielle Mitterrand, et le livre de Gilles Perrault *Notre ami le roi*, ont rendu plus visible médiatiquement la question sahraouie. Sur le terrain local, l'accueil d'enfants a favorisé un soutien coordonné aux sahraouis et une pratique militante régulière dans plusieurs villes et départements. Pour autant ça n'a pas débouché systématiquement sur un jumelage. Mais un réseau de villes amies et jumelées a été mis en place, traduisant l'engagement humanitaire et souvent politique d'élus municipaux, comités de soutien, militants locaux et associations de jeunesse (Francas, VVL, Guides et Éclaireurs de France...).

En 1994 une centaine de personnes, expression de ce réseau des villes amies et jumelées, sont allées dans les campements sahraouis. Une telle réactivation d'un soutien politique et de terrain aux Sahraouis fut dans les années 90 très important, tant les Nations unies furent impuissantes à mettre en œuvre le plan de règlement pourtant accepté par les deux parties. Le jumelage en 1993 de Gonfreville l'Orcher avec Jrefia fut à cet égard exemplaire. L'arrivée de Kofi Annan au Secrétariat général et la nomination de James Baker permit de relancer le processus et d'espérer la tenue du référendum. Les perspectives sont à nouveau bloquées. Ainsi le renforcement du réseau de soutien est-il davantage d'actualité. Il est depuis de nombreuses années bien installé au niveau européen. La récente réunion des villes jumelées et solidaires à Pise a permis de réfléchir et d'organiser l'intervention des sociétés civiles et des citoyens européens dans la mise en œuvre des règles de droit qui régissent les relations internationales, comme celle du droit à l'autodétermination. »

#### **Un dernier mot sur la célébration de ce 20<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Le Mans et Haouza ?**

« La célébration solennelle et festive des 20 ans voulue par le nouveau maire du Mans, M. Jean-Claude Boulard a renouvelé avec éclat ce très ancien engagement. Il a représenté aussi pour les Sahraouis venus nombreux au Mans un formidable encouragement, et une belle stimulation pour les militants et élus de toute la France réunis autour des manceaux. Dans quelques jours un concert avec des sahraouis, des hispano-marocains, des algériens, des européens, nous réunira à nouveau, le 19 mars au palais des Congrès et de la Culture. Je suis sûre que nous y serons très nombreux et que la fête sera à nouveau très belle. »

#### **Territoires occupés-vengeance et intimidation**

Le président de la section Sahara du Forum Vérité et Justice, Moutik Elhoussine, a été licencié le 21 février avec effet immédiat par la société Sepomer Sahara. Directeur administratif et chef du service de comptabilité, il avait été rétrogradé l'année dernière au rang de chef comptable suite à sa participation au comité pour la libération de Mohammed Daddach. Son licenciement est en rapport avec sa participation il y a quelques jours aux auditions de la délégation du Parlement européen à El Ayoun. Un autre membre de la section, Noumria Brahim, a été privé de son salaire mensuel pour les mêmes raisons.

27.02.2002

Les festivités du 26<sup>e</sup> anniversaire de la RASD se sont déroulées dans la wilaya de Smara. Elles ont été marquées par la présence surprise du président algérien. M. Bouteflika, accueilli chaleureusement par la population, a été reçu par le Président M. Abdelaziz à l'entrée de la wilaya. Les deux chefs d'États ont passé en revue un détachement de l'Armée de libération sahraouie et se sont entretenus tête à tête. Le président algérien a également rencontré les autorités civiles et militaires sahraouies, pour ensuite visiter le centre du Croissant rouge sahraoui, la famille du martyr Abdi Ould Mohamed, avant de se rendre au centre spécialisé en réadaptation et réinsertion d'enfants handicapés. Le chef de l'État algérien s'est ensuite rendu au siège de la Minurso près de Tindouf. Le Président algérien adresse un message aux membres du Conseil national consultatif et aux autorités civiles et militaires : « *Encore imprégné de cette joie de vous rencontrer et appréciant les chaleureux sentiments de fraternité dont vous m'avez si bien entouré, il m'est agréable de vous dire combien était grande ma fierté de partager avec vous la célébration du 26<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation de la RASD. Vous dire également toute ma fierté de son succès remarquable à gagner une grande reconnaissance internationale et dans son attitude clairvoyante avec les instances internationales à charge des questions de décolonisation de ses territoires... C'est une attitude exemplaire que le Front Polisario et sa direction ont affichée en adoptant la voie de la paix et en restant attaché au plan de paix onusien et aux efforts visant à trouver une solution pacifique de cette question juste qu'est la question sahraouie... »*



# RENCONTRE MUSICALE

## 20h30

MARIEM HASSAN / Sahara

ET

NAYIM ALAL / Sahara

### COLLECTE HUMANITAIRE

Suite aux premières collectes de matériel humanitaire organisées à la veille des fêtes du jumelage, l'Association et la ville sollicitent à nouveau les manceaux,

dans les écoles le 26 mars 2002  
à la mairie le 27 mars 2002

départ du conteneur  
samedi 20 avril 2002

## Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD

356, rue de Vaugirard 75015 Paris

Secrétaire générale : Régine Villemont

Directeur de la publication : Francis Jacob

Responsable de rédaction : Régine Villemont

Comité de rédaction : Régine Villemont,  
Philippe Riché, Claude Mangin, Marc Hermange,  
Matthieu Liégeois.

Mise en page : Matthieu Liégeois

imprimé par imprimerie Lienhart 07200 Aubenas

mars 2002 « dépôt légal » n° 117

prix de l'abonnement : 14 euros

numéro de commission Paritaire : 1105 G 58229

le groupe de femmes LEYOAD / Sahara

LES 'DANSSEUSES SAHRAOUIES' DU DÉSERT et les DANSEUSES SAHRAOUIES

ET

LOS HERMANOS EL HAFER / Maroc

KADDA CHERIF HADRIA / Algérie  
THIERRY « TITI » ROBIN / France  
ACCOMPAGNÉ PAR SON GROUPE

## MARDI 19 MARS 2002

### AU PALAIS DES CONGRÈS ET DE LA CULTURE DU MANS

TARIF UNIQUE 8 €

RESERVATION OFFICE DU TOURISME, FNAC ET AU 02 43 24 99 27



L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA RASD